

Courriel

Montréal, le 3 mai 2016

Objet : Demande d'accès aux documents concernant les adresses 1275 boulevard Alexis-Nihon, 2195 Lucien Thimens (Saint-Laurent) à Montréal

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 21 mars dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. Lettre du 16 août 2010 et pièces jointes, 15 pages
2. Lettre du 19 août 2010, et pièces jointes, 47 pages
3. Résumé de conversation téléphonique du 2 août 2010, 1 page
4. Avis d'infraction du 15 juin 2010, 2 pages
5. Rapport d'inspection du 18 juin 2010 avec croquis, 3 pages

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, (RLRQ, chapitre A 2.1, r. 3) des frais de 25.84 \$ sont applicables, soit 68 pages à 0,38 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,45 \$ est soustraite, réduisant les frais à 18.39 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 18.39 \$, fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante :

Madame Isabelle Falardeau,
Ministère du Développement durable de l'Environnement
et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
5199 Sherbrooke est bureau 3860, Montréal (Québec) H1T 3X9

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande pour le 1275 boulevard Alexis-Nihon.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p.j.

CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

OBJET : Suivi d'avis d'infraction

DATE : 2 août 2010

INTERLOCUTEURS : Nicola U. Capozio, expert NCL Envirotek (514-737-9139)
information@nclenvirotek.com

NO. DOSSIER : 7610-06-01-05508-01

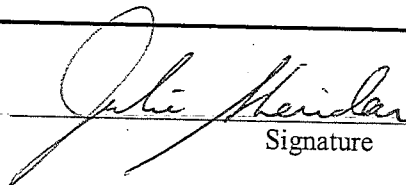
NO. DOCUMENT : 400738656

COMMENTAIRES :

10H46 : M. m'appelle et m'informe qu'ils ont caractérisé les sols du fond de l'excavation et l'eau souterraine et que tout est conforme. Qu'en ce qui concerne les sols empilés sur le terrain du boulevard Thimens, la détermination exacte de l'emplacement des sols odorants dans la grosse pile étant impossible, ils ont également caractérisé la grosse pile (4000 à 5000 m³) et que les résultats d'analyse démontrent des résultats inférieurs au critère A. Les recommandations qu'il a émises à l'entrepreneur sont les suivantes :

- Vérifier la présence d'odeur lors du remblayage de l'excavation du 150, Côte-Vertu avec les sols empilés sur le terrain du boulevard Thimens;
- Caractériser les sols sur lesquels reposent les piles (sols du terrain du boulevard Thimens).

Il m'avise que le rapport de caractérisation me parviendra la semaine prochaine.


Signature

CERTIFIÉ

Montréal, le 15 juin 2010

AVIS D'INFRACTION

Natlex inc.
1805, rue Sauvé Ouest, bureau 304
Montréal, Québec H4N 3B8

N/Réf. : 7610-06-01-05508-01
Document : 400719183
Objet : Stockage de sols contaminés au 2195, boulevard Thimens à
Saint-Laurent.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 8 juin 2010 par Julie Sheridan, une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi et au Règlement :

1. Les sols excavés ont été stockés ailleurs que sur le terrain d'origine sans autorisation et sans que les conditions d'entreposage permettant de minimiser le risque de propagation de la contamination.
 - Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés;

Article 10.

Nous vous demandons donc d'apporter immédiatement les correctifs nécessaires.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Julie Sheridan au (514) 873-3636, poste 226.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Coordonnateur par intérim,

Lucie Paril-Matthieu

pour Michel Léonard

MI/js

1. Identification

Date de l'inspection : 2010 année	06 mois	08 jour	Heure d'arrivée : 10h56	Heure de départ : 12h21
Date de rédaction : 2010 année	06 mois	14 jour	No dossier (gestion documentaire) : 7610-06-01- 05508-01	
Technicienne : Julie Sheridan			Accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300588017			No document (SAGO) : 400718879	

Motif de l'inspection

Secteur : <input checked="" type="checkbox"/> industriel <input type="checkbox"/> municipal <input type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> pesticides <input type="checkbox"/> hydrique <input type="checkbox"/> naturel
Type d'inspection : <input type="checkbox"/> plainte (remplir section Plainte) <input type="checkbox"/> suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> suivi autorisation <input type="checkbox"/> programme de contrôle <input checked="" type="checkbox"/> suivi d'urgence <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> autre (préciser)
But : Vérifier le bien-fondé de la plainte reçue par le service d'Urgence-Environnement (no. T-06-2010-06-02-164).

Plainte

No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : 150, boulevard de la Côte-Vertu Ville Saint-Laurent, Québec H4N 1C6	Adresse postale (si différente) :
No du lieu (SAGO): X2001120	Type de lieu : Commercial
Responsable du lieu : 9206-7164 Québec inc.	No intervenant (SAGO) : Y2082604

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
53-24	Travailleur 23-24	
53-54	Entrepreneur général, Natlex	514-617-5757 (cellulaire) 514-257-5757 (bureau)

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos			<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input checked="" type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection

Mise en contexte :

Une plainte a été réceptionnée par le service d'Urgence-Environnement le 3 juin 2010 concernant une excavation de sols dégageant des odeurs sur le site d'une ancienne station-service.

Observations :

En arrivant sur les lieux, je rencontre l'un des deux seuls travailleurs présents au chantier, me présente et lui dit l'objet de ma visite. Il m'avise que la personne la mieux placée pour me répondre serait l'entrepreneur général. Je lui demande s'il peut me transmettre ses coordonnées. Ce qu'il fait. Je lui demande depuis combien de temps les travaux d'excavation ont débuté. Il me dit qu'il l'ignore, qu'il n'est présent que depuis deux semaines pour la pose d'armature. Je constate un puits duquel sort un boyau. L'eau souterraine est pompée (photos 1-2). L'entrepreneur général arrive. Je vais à sa rencontre, me présente et lui explique l'objet de ma visite. Je lui demande s'il est vrai qu'une station-service occupait auparavant ces lieux. Il me répond que oui. Je lui demande s'il possède un certificat d'autorisation pour effectuer ces travaux. Il me répond que c'est la firme NCL Envirotek qui est responsable de l'aspect environnemental et me donne le nom du chargé de projet. Je lui demande comment ont été gérés les réservoirs. Il me répond qu'ils avaient déjà été excavés avant leur arrivée. Je lui demande quel type de bâtiment occupera le site. Il me dit que ce sera un bâtiment commercial. Je lui demande ce qu'il est advenu des sols excavés. Il me répond qu'ils sont présentement entreposés au 2195, boulevard Thimens à Ville Saint-Laurent et qu'ils seront réutilisés sur le site actuel comme matériel de remblayage. Je lui demande qui est le propriétaire du site où nous sommes présentement et du lieu d'entreposage des sols. Il me répond Natlex. Je lui demande quel type de terrain est ce dernier. Il me répond que c'est un terrain vacant.

Je parcours le site en tâtonnant des poignées de sols en certains endroits. Une section du site a été excavé (approximativement 60%, voir photo 3). De faibles odeurs d'hydrocarbures sont perceptibles sur le fond de l'excavation (voir plan). Une petite accumulation d'eau se trouve le long de la paroi est de l'excavation (photos 4-5). Aucune irisation n'a été notée. Un mur de béton recouvre une section de la paroi est. Je retourne voir l'entrepreneur et l'avise de mes constatations olfactives et lui demande si le fond a été échantillonné. Il me répond que non. Je lui demande s'il peut m'accompagner pour aller vérifier le lieu d'entreposage des sols. Il me répond qu'il pourrait plus tard, mais qu'il peut vérifier si l'un de ses collègues peut m'accompagner. L'un d'eux pourrait y être dans 30 minutes. Je lui dis que probablement j'aurai déjà quitté le site à ce moment-là.

11h38 : Départ pour le site d'entreposage.

11h56 : Arrivée au site d'entreposage.

Le site est vacant. Les sols sont principalement stockés en une seule grosse pile (photo 6) et quelques petits empilements (photo 7). Les piles ne reposent ni ne sont recouvertes de polyéthylène (photos 8 à 10). Un trou d'eau se trouvait à proximité des piles de sol. Aucune irisation n'y a été notée (photos 11-12). Je quitte les lieux.

Autres informations :

Une étude de caractérisation et des travaux de réhabilitation ont été menés au site. L'atteinte du critère d'usage pour un terrain à vocation commerciale et industrielle (critère C) était l'objectif des travaux. Des sols excédant ce critère ont été excavés et gérés conformément aux exigences réglementaires. Les échantillons finaux prélevés respectaient le critère à atteindre (se situaient dans la plage B-C).

Toutes les photos ont été prises par moi avec un appareil de marque Nikon Coolpix L22. La carte d'enregistrement est restée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau. Les photos ont été transférées de la carte à mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos incluses à ce rapport sont la fidèle représentation des observations faites sur les lieux. D'autres photos sont disponibles sur le répertoire M.

3. Conclusion

Environ 60% du terrain a été excavé ;

De faibles odeurs étaient toujours perceptibles suite au tâtonnement des sols du fond de l'excavation ;

Les sols excavés ont été stockés sur un autre terrain que celui d'origine ;

Les conditions de stockage des sols ne respectent pas les conditions de non contamination des sols sous-jacents.

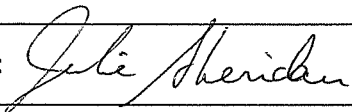
4. Recommandations

Émettre un avis d'infraction en vertu de l'article 10 du Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés.

Rédigé par : Julie Sheridan

Secteur : CCEQ

Signature :



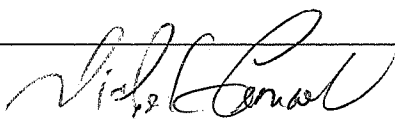
Date : 14 juin 2010

5. Vérification

Approuvé par :

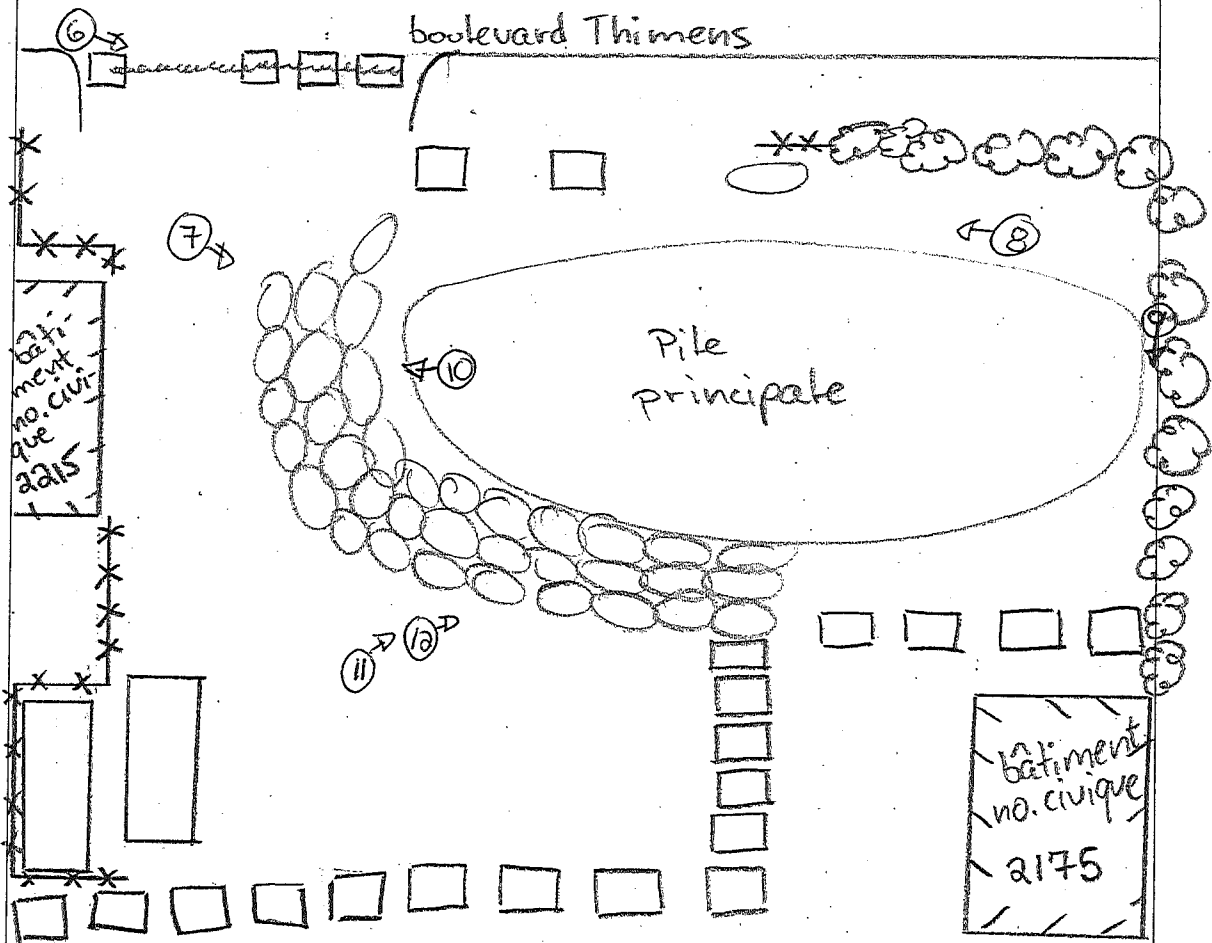
Secteur :

Signature :



Date : 18 juin 2010

Commentaires du vérificateur :



rue Lucien-Thimens

Croquis dessiné par : Julie Sheridan

Signature : *Julie Sheridan*

Date de réalisation : 14 juin 2010

N° Réf. : 7610-06-01-05508-01

Lieu :

Note : = petites piles

= blocs de béton

= remorque stationnée

= arbres

= clôture

Échelle :

2195, boul. Thimens